

Organisation et règlement

Départ et Arrivée :

Le départ du 11 km et du semi-marathon est situé sur le boulevard Mendes France face au Leclerc Grand Val.

L'arrivée du 11 km et du semi-marathon sera cette année face au Garage Renault (Avenue BOUCICAUT) avec le car-podium.

Plan du circuit:

Pour le semi-marathon, nouveau circuit sans effectuer la petite boucle et vous partez sur la campagne Orvaltaise.

Cette course à Label Régional est qualificative pour le championnat de France et le circuit est donc mesuré pour un officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

Voir le circuit du 11 km » [circuit 11km](#)«

Voir le circuit du Semi-Marathon « [circuit semi](#)«

Voir les temps de qualification au championnat de France : « [ICI](#)«

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société Ipitos. Tous les coureurs disposeront d'une puce pour assurer un chronométrage fiable de la course. (Suivant le règlement FFA, le temps officiel est prit entre le coup de pistolet de départ et le passage sur la ligne d'arrivée).

Le temps réel effectué (passage sur la ligne de départ et sur ligne d'arrivée) sera indiqué aux concurrents.

Les temps indicatifs intermédiaires seront annoncés au 1er, 5ème, 10ème, 15ème et 20ème kilomètres.

Les kilomètres suivants seront indiqués sur le circuit : 1er, 5ème, 10ème, 15ème et 20ème kilomètres.

Ravitaillements:

Ceux-ci seront en place aux 5ème, 10ème, 15ème et 20ème kilomètres, ainsi qu'à l'arrivée.

Divers :

La sécurité sera assurée sur le circuit par plusieurs équipes de secouristes, relayés par une assistance radio. Un car balai assurera la fermeture du circuit.

REGLEMENT

Article 1 : L'épreuve du semi marathon est ouverte aux licenciés et non licenciés à partir de junior. Tout athlète licencié FFA et Triathlon doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date de la course . Ce certificat est conservé par l'organisation. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Le maillot du club est obligatoire

Article 2 : Tout accompagnateur, à pieds, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours.

Le règlement sportif de la FFA n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels (règle F 144.2(b) prohibant radio, lecteur de cassette ou cd, téléphone portable ou équipement similaire.

Article 3 : Une assistance médicale sera assurée par une association de premier secours agréée par le ministère de l'intérieur et un médecin.

Article 4 : L'organisation est couverte par assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 5 : Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre à tout moment la course si la sécurité n'est plus assurée.

Article 6 : Le chronométrage est effectué avec un système à puces intégré au dossard qui sera initialisée au moment du départ . Le dossard sera épinglé sur l'avant du maillot (obligatoire pour le classement) Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 7 : Chaque participant devra suivre impérativement les indications des Services de police, des Signaleurs ou des Commissaires de parcours. Il s'engage de plus, à respecter les décisions du Juge arbitre, du Directeur de Course, du responsable de la manifestation ou du service médical, au cas où il devrait quitter la course.
Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 8 : Par mesure de sécurité, tout concurrent du semi marathon passant en 1 h15mn et plus au 10ème Km devra obligatoirement retirer son dossard, quitter la course et s'il le souhaite emprunter la voiture balai.

Article 9 : Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses et autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Article 10 : Pour les athlètes élités invités ayant droit au remboursement de frais de déplacement (en accord avec l'organisateur) .Celui- ci n'aura lieu qu'à la seule condition d'avoir franchi la ligne d'arrivée.